

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire**  
**Commission Espèces et Habitats**

**AVIS**

Date : <b>20 novembre 2012</b>	Objet : Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions <i>Maculinea</i>	Vote : <b>Avis défavorable</b>
-----------------------------------	--	-----------------------------------

Les remarques porteront dans un premier temps sur la forme et dans un deuxième temps sur le fond.

**1 – La forme :**

Le document est globalement bien écrit bien que parfois emphatique.

Cependant, le document aurait gagné en clarté en respectant les consignes du PNA concernant les PRA, à savoir la division en deux parties, l'une concernant « l'état des lieux » et les enjeux en découlant, l'autre présentant les solutions à apporter.

De plus, le PNA concernant les *Maculinea*, ces espèces représentent le sujet principal du document ! A ce titre, le plan adopté aurait dû s'articuler autour des espèces plutôt que des départements ! Cela aurait évité les redondances constatées d'un département à l'autre. En outre, le nombre d'espèces présentes étant égal à 3 et le nombre de départements à 5, la présentation s'en serait trouvée allégée.

Au sujet des différentes figures et cartes présentées, celles-ci doivent obligatoirement comporter une numérotation suivie d'un titre présentant leur contenu, le texte concerné dans le document contenant à l'endroit idoine un renvoi au numéro en question.

Certaines informations et définitions générales non relatives particulièrement à la région des PDL (notamment dans la partie 1 : exposé des différents statuts...), ainsi que les exemples illustratifs (en particulier dans la partie 2 : fiches de gestion...), auraient pu avec profit pour la lisibilité de l'ensemble, être incluses dans les annexes plutôt que dans le corps du texte principal.

Il en est de même pour les extraits de l'ouvrage « Biohistoire des Papillons » cités in extenso et desquels il aurait fallu extraire les informations pertinentes et en effectuer une synthèse (NB. Identifier les passages cités en les mettant entre guillemets).

D'une manière plus générale, ce texte n'est pas assez synthétique : la confection de tableaux récapitulatifs résumant les informations exposées auraient été les bienvenus.

De plus, il eut été judicieux de présenter la plupart des paragraphes à l'aide d'une phrase d'introduction, en particulier concernant le § « Evolution des populations et enjeux de conservation » en indiquant dès le départ pour chaque département la liste des *Maculinea* qui y étaient présents.

Il pourrait être utile de fusionner les tableaux pages 14 et 15 et produire un tableau de synthèse en rajoutant tous les sites où chaque espèce est présente, les espèces concernées, leur(s) statut(s) de conservation, et quelques compléments utiles pour identifier les partenaires et les protections existantes (communes, Znieff, Natura 2000, RNR ou APB...), l'opérateur ou la personne ressource le cas échéant.

Enfin, quelques remarques supplémentaires :

- la pagination est erratique entre les pages 35 et 45 : numéros de pages en double, numéros ne se suivant pas, et deux titres de paragraphes ayant disparu (§ II.1.4.2 1 & 3 – idem pour les pages qui les contenaient ?).
- des redites au sein de certains paragraphes (ex : § 2.1.1, répétition du protocole expérimental...).

Etc (les annotations et avis particuliers seront mises à disposition)...

## **2 – Le fond.**

### ***Rappels :***

Un minimum de rappels aurait dû être effectués en ce qui concerne la biologie et l'écologie des *Maculinea*, notamment à propos du cycle biologique (plante-hôtes, fourmis fourmis-hôtes, phénologie), car cela nous semble indispensable pour mieux comprendre les menaces qui pèsent sur les *Maculinea*, les enjeux nationaux (voire internationaux) et régionaux, les acquis de gestion, les propositions d'actions...

### ***Etat des lieux et acquis :***

Il n'est pas possible d'effectuer une déclinaison régionale sans effectuer un état des lieux préalable le plus précis et le plus complet possible.

Par exemple, en ce qui concerne le Maine-et-Loire, les données récentes envoyées en juin 2012 n'ont pas été prises en compte.

Une carte de répartition régionale par espèce aurait été pertinente et bienvenue. Il aurait pu être utile par ailleurs d'établir une cartographie superposant pour chaque espèce la répartition connue des papillons et celle de leurs plantes hôtes afin, notamment, de visualiser les menaces, les enjeux de conservation, et les objectifs à atteindre.

Les fourmis-hôtes des *Maculinea*, pourtant essentielles pour l'achèvement du cycle biologique de ces papillons, ont été largement négligées, tant au niveau des connaissances acquises qu'au niveau des actions envisagées !

En ce qui concerne les connaissances acquises, les travaux de recherche effectués à l'Université du Maine sur les relations *Maculinea-Myrmica* en Sarthe n'apparaissent nulle part. Ceci est une sérieuse lacune, car ces travaux permettaient d'établir sans ambiguïté la nature des fourmis-hôtes de *Maculinea alcon* en Sarthe, mais surtout, ils fournissaient une méthode rapide et non invasive de détermination des fourmi-hôte de n'importe quel des *Maculinea* à partir d'élevages artificiels simplifiés (méthode utilisée au niveau du Marais de Lavours). Il est déjà incompréhensible que ces travaux n'aient pas été intégrés au PNA, mais au niveau des PDL, cela devient dramatique ! Deux étapes nous semblent essentielles concernant les fourmis-hôtes éventuelles : le recensement des espèces présentes dans les biotopes à *Maculinea*, relativement simple à effectuer à l'aide d'appâts sucrés, et la détermination des fourmis-hôtes grâce à l'examen du contenu des fourmilières, ou en cas de populations très vulnérables, en utilisant des élevages artificiels.

Concernant les PDL, en particulier la Sarthe, il fallait extraire les données contenues dans le PNA et les intégrer au PRA afin que celui-ci se suffise à lui-même et présente la problématique sans avoir recours au PNA !

Au sujet de la Bibliographie, outre les travaux déjà mentionnés, il manque ceux de Mr J. Lhonoré en ce qui concerne les départements de l'ouest de la France en général, de Mr Faillie au sujet des papillons sarthois, ainsi que ceux de Mr Hunault à propos des plantes de ce département. De plus aucune référence ne cite le film produit par le SFRS et porté par l'OPIE « Menaces sur le *Maculinea* », documentaire tourné en partie en Sarthe, exemplaire à plusieurs égards et entrant sans restriction dans le cadre du PRA (mais aussi dans celui le PNA – qui l'a également « oublié » !) en tant que production propre à « sensibiliser le public à la complexité au sein des écosystèmes en s'appuyant sur l'exemple des *Maculinea* » (fiche action n° 12 du PNA).

Nous aurions apprécié trouver pour chaque espèce l'évaluation de l'état de conservation en fonction des critères présentés dans le PNA (Annexe VIII) ainsi que les connexions éventuelles des populations de *Maculinea* des PDL avec celles des régions limitrophes.

La description des acquis en terme de gestion, doit être claire par rapport aux exigences de chaque espèce et devrait être présentée par type d'actions ou par espèce et non par territoire ou par site.

Par ailleurs, les expériences relatées sont parfois imprécisément exposées, notamment en ce qui concerne les suivis réalisés sur l'hippodrome de Mespras et la gestion afférente, de sorte que les conclusions tirées ne présentent aucune évidence et qu'au final, la situation de la population de *M.alcon* sur ce site n'est pas claire.

(Remarque : « raisonner » la fertilisation sur des habitats de *Maculinea* est à prohiber absolument !).

Les bilans « historique » et « prévu » (pp. 50 et 51) sont en cours de synthèse : quand verront-ils le jour ?

Vu le manque de données et la confusion dans la présentation, la situation des différentes espèces dans la région et dans chaque département n'est pas du tout claire, ce qui nuit à la détermination des priorités d'actions régionales.

#### **Animation :**

Aucun travail d'animation de réseau n'a été fait comme on pourrait l'attendre de l'animateur d'une telle déclinaison. Ce manque de pilotage et d'animation se traduit d'ailleurs dans les fiches action puisqu'il n'est jamais fait référence aux actions que peuvent engager les APN dans leur département.

#### **Actions :**

Les actions semblent vraiment reprises du plan national sans réelle déclinaison régionale.

En ce qui concerne ces actions, la priorité absolue concerne la sauvegarde de populations en danger, et c'est au travers de ce crible qu'il faut établir la priorité des actions. Ainsi, la fiche 4 devrait passer en priorité 1 (et comporter un point concernant l'identification des fourmis-hôtes), la 9, la 11 et la 13 en 2.

L'action 1, précise qu'il sera effectué une mise à jour de l'état des connaissances en Pays de la Loire. C'est le fond du travail à mener pour établir la déclinaison régionale. Des éléments concernant les missions et le rôle de l'opérateur régional pourraient figurer dans cette fiche. Celle-ci devrait être plus précise sur le fonctionnement du plan au niveau régional.

Action 2 : la difficulté à réunir l'information sur la répartition des espèces en région doit être plus explicite pour mieux identifier les points de blocage sur lesquels porter les efforts et identifier les leviers à mettre en œuvre.

Action 4 : Il aurait fallu dégager des questions qui se posent précisément sur les sites et sur les populations en Pays de la Loire.

Les fiches actions 6 et 7 me semblent mal individualisées et sont interpénétrées : il conviendrait de les redéfinir ainsi que les priorités correspondantes.

Action 8 : Il est à noter que le travail dans le cadre de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) se fait en ce moment et sera terminé en janvier !

Le tableau de bord de suivi des actions (p. 67) est à remplir.

Enfin, aucune évaluation financière n'accompagne les fiches action.

**En conclusion, cette déclinaison, à ce stade, n'est qu'un document de travail incomplet et très mal structuré. Elle n'est pas suffisamment aboutie pour pouvoir permettre d'engager de véritables actions conservatoires sur les 3 espèces concernées en Pays de la Loire. Elle nécessite d'être reprise, en lien notamment avec les acteurs départementaux, les acteurs de la connaissance naturaliste et biologique et ceux de la gestion des sites.**

La vice-présidente,

**Joëlle FUSTEC**

